

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Coopérative d'éducation de la petite enfance des Îles Itée		Date d'inspection Le 25 juin 2026
Nom de l'établissement Le nid coopératif # 2		Numéro de permis 2025013
Adresse 75 rue de la Baie Lamèque NB E8T 4R6		Numéro de téléphone (506) 344-3300
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	30 juin 2026	
Commentaires: Mise en place d'un suivi mensuel pour garantir la réalisation des exercices et des vérifications.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	30 juin 2026	
Commentaires: Communication avec la direction pour confirmer la conformité des procédures de sécurité.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>La visite de l'établissement a été effectuée en avant-midi dans le cadre d'une inspection de surveillance. Au moment de la visite, le ratio réglementaire éducatrice-enfants était respecté. Tous les dossiers et documents administratifs exigés sont maintenus sur les lieux de l'établissement est faite conformément à la réglementation,</p> <p>- <input type="checkbox"/> Les exercices d'évacuation en cas d'incendie doivent être réalisés mensuellement, de même que la vérification des détecteurs et avertisseurs de fumée.</p> <p>Un registre des incidents mineurs est tenu à jour. Les parents sont informés des incidents et signent le registre pour confirmer la communication.</p> <p>Pendant ma visite les enfants sont en sorti à la bibliothèque, par la suite, les enfants arrivent et se préparent pour le dîner qui est pris dans les boîtes à dîner. Par la suite, les enfants sont en jeu libres.</p>

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 25 juin 2026

Date

original signé par
Tania Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 juin 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"